ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 6 mai 2015 — N° 85

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

_____

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le 100e anniversaire de Mme Rose-Blanche Delorme-Boutin et de Mme Annette Blanchette de Laval-des-Rapides.

_____

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 40e anniversaire de la Revue sur glace du Club de patinage artistique de Varennes.

_____

M. H. Plante (Maskinongé) fait une déclaration afin de souligner le 45e anniversaire de l'AFÉAS de Saint-Alexis-des-Monts.

_____

M. Lamontagne (Johnson) fait une déclaration afin de féliciter Mme Lise Jodoin-Fournier de la Résidence La P'tite maison bleue.

_____

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration afin de rendre hommage à Sœur Mariette Desrochers, récipiendaire de la Médaille du Lieutenant-gouverneur.

Mme Lamarre (Taillon) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale des soins palliatifs.

_____

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) fait une déclaration afin de souligner la 3e Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière.

_____

Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de la sécurité civile et la sécurité incendie.

_____

M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner les 31 ans de service de Mme Pauline Primeau à la municipalité de Saint-Chrysostome.

_____

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Paul Fortin, directeur général du CSSS des Aurores-Boréales, à l'occasion de son départ à la retraite.

_____

À 9 h 57, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 10 h 14.

_____

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Poëti, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel 2014 de l'Agence métropolitaine de transport.

(Dépôt n° 1076-20150506)

_____

M. le président dépose :

Copie d'une lettre, en date du 5 mai 2015, qu'il a adressée à Mme Agnès Maltais, leader de l'opposition officielle, en réponse à sa lettre concernant la décision rendue le 24 février 2015 sur la recevabilité de la motion de scission présentée dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

(Dépôt n° 1077-20150506)

Dépôts de rapports de commissions

M. le Président dépose les rapports des commissions parlementaires qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2015-2016 :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles;

(Dépôt n° 1078-20150506)

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire;

(Dépôt n° 1079-20150506)

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation;

(Dépôt n° 1080-20150506)

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail;
(Dépôt n° 1081-20150506)

Le rapport de la Commission des finances publiques;
(Dépôt n° 1082-20150506)

Le rapport de la Commission des institutions;
(Dépôt n° 1083-20150506)

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens;
(Dépôt n° 1084-20150506)

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux;
(Dépôt n° 1085-20150506)

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement.
(Dépôt n° 1086-20150506)

Dépôts de pétitions

M. Merlini (La Prairie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 7 613 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le soutien en milieu scolaire aux enfants à besoins particuliers.
(Dépôt n° 1087-20150506)

M. Roberge (Chambly) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 476 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien du financement du site Web de Perspective Monde.
(Dépôt n° 1088-20150506)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) dépose:

L’extrait d’une pétition, signée par 1 684 enseignantes et enseignants, professionnelles et professionnels de l’éducation, personnel de soutien et parents d’élèves, concernant le maintien d’une éducation publique de qualité au Québec.

(Dépôt n° 1089-20150506)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Maltais, leader de l’opposition officielle, dépose :

Une liasse de documents concernant des demandes de renseignements de l’opposition lors des études des crédits budgétaires.

(Dépôt n° 1090-20150506)

Motions sans préavis

Du consentement de l’Assemblée pour déroger à l’article 185 du Règlement, M. Martel (Nicolet-Bécancour), conjointement avec M. Drainville (Marie-Victorin) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère la pertinence et l'importance de la recommandation numéro 8 adoptée à l'unanimité par la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles à la suite des consultations particulières tenues en janvier 2013 sur les impacts reliés au déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-2 et sur le plan de diversification économique pour les secteurs du Centre-du-Québec et de la Mauricie;

QU'elle presse Hydro-Québec de donner suite à cette recommandation en maintenant en permanence dans la région une équipe technique spécialisée qui sera affectée au démantèlement et en s'assurant que, une fois son travail terminé à la centrale, cette équipe pourra remplir d'autres mandats reliés à son champ de compétence et ainsi permettre de maintenir des emplois de qualité dans la région.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Hivon (Joliette), M. Paradis (Lévis) et M. Khadir (Mercier), propose :

> QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine nationale des soins palliatifs;
>
> QU'elle rappelle l'importance accordée aux personnes atteintes de maladies incurables qui reçoivent des soins palliatifs et de fin de vie, de même que notre solidarité envers elles.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

_____

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), conjointement avec M. Lemay (Masson) et Mme David (Gouin), présente une motion concernant l'expulsion d'une personne de son domicile en raison de son appartenance ethnique; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

Mme David (Gouin), conjointement avec M. Therrien (Sanguinet), présente une motion concernant le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP); cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

— la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 38, Loi visant à permettre la réalisation d'infrastructures par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

_____

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

— la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition;

— la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de d'organiser les travaux de la Commission en lien avec le mandat de reddition de comptes sur la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

— la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du ministère de la Santé et des Services sociaux sur sa gestion administrative; puis en séance publique afin d'entendre le ministère de la Santé et des Services sociaux; enfin, en séance de travail afin de statuer sur les observations, les conclusions et les recommandations à la suite de cette audition.

_____

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits de l'Assemblée nationale

Sur la motion de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, et conformément à l'article 286 du Règlement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier les crédits budgétaires de l'Assemblée nationale pour l'exercice financier 2015-2016.

_____

Commission plénière

Conformément à l'article 285 du Règlement, M. Ouimet, président de la commission plénière, informe la commission que la durée maximale de cette étude a été fixée à deux heures et que la répartition du temps de parole a été prévue comme suit : 35 minutes sont allouées à M. le président pour ses remarques préliminaires; environ 42 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 22 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 14 minutes 30 secondes sont allouées au 2e groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Le temps non utilisé par les députés indépendants sera redistribué entre les groupes parlementaires de l'opposition selon les proportions établies ci-dessus.

La commission plénière entreprend l'étude des crédits de l'Assemblée nationale.

_____

À 13 heures, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

_____

Les travaux reprennent à 15 heures.

Commission plénière

La commission plénière poursuit l'étude des crédits de l'Assemblée nationale.

_____

L'étude des crédits de l'Assemblée nationale étant terminée, M. Dutil (Beauce-Sud), membre de la commission plénière, fait rapport à l'Assemblée.

_____

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Kotto (Bourget) propose :

> QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le caractère essentiel de la primauté de la langue française au Québec;
>
> QU'elle réaffirme que la protection du français est un devoir quotidien du gouvernement du Québec;
>
> QU'elle réitère le caractère toujours essentiel de la loi 101 au Québec;
>
> QU'elle réitère que le français est la langue officielle du Québec;
>
> QU'elle constate l'érosion du fait français dans certains secteurs de la société québécoise, notamment en matière de langue de travail;
>
> QU'elle exige conséquemment du gouvernement du Québec qu'il fasse en sorte que les dispositions de cette loi s'étendent aux entreprises québécoises de 26 à 49 employés;

> Enfin, que l'Assemblée nationale prenne acte du jugement de la Cour d'appel du Québec concernant la langue d'affichage, prononcé le 28 avril 2015, et qu'elle demande au gouvernement du Québec de proposer une modification législative apportant les correctifs nécessaires à la Charte de la langue française afin d'obliger, minimalement, l'inclusion d'un descriptif français aux marques de commerce non francophones.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 37 minutes 45 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 22 minutes 12 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 15 minutes 33 secondes sont allouées au 2e groupe d'opposition; et 4 minutes 30 secondes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s’ensuit.

À la fin de son intervention, Mme David, ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, propose :

> QUE la motion du député de Bourget soit amendée de la manière suivante :
>
> Supprimer les 5e, 6e et 7e paragraphes et les remplacer par les deux paragraphes suivants :
>
> QUE l’Assemblée nationale prenne acte de la décision prononcée par la Cour d’appel du Québec le 27 avril 2015 et dont les motifs ont été rendus publics le 1er mai dernier;
>
> Et, enfin, qu’elle demande au gouvernement du Québec d’analyser le jugement et d’envisager de proposer une modification législative apportant les correctifs nécessaires à la Charte.

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

> QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le caractère essentiel de la primauté de la langue française au Québec;
>
> QU'elle réaffirme que la protection du français est un devoir quotidien du gouvernement du Québec;
>
> QU'elle réitère le caractère toujours essentiel de la loi 101 au Québec;
>
> QU'elle réitère que le français est la langue officielle du Québec;
>
> QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la décision prononcée par la Cour d'appel du Québec le 27 avril 2015 et dont les motifs ont été rendus publics le 1er mai dernier;
>
> Et, enfin, qu'elle demande au gouvernement du Québec d'analyser le jugement et d'envisager de proposer une modification législative apportant les correctifs nécessaires à la Charte.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Kotto (Bourget) et sur la motion d'amendement de Mme David, ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Kotto (Bourget) refuse la proposition d'amendement de Mme David, ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **114** en annexe)

Pour : **27** Contre : **78** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, propose que le projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique afin d'en prolonger l'application, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 32 est adopté.

À 18 heures, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 7 mai 2015, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Kotto (Bourget) :

(Vote n° 114)

POUR - 27

Bédard (*PQ*)
Bergeron (*PQ*)
Bérubé (*PQ*)
David (*IND*)
(Gouin)
Drainville (*PQ*)
Dufour (*PQ*)
Gaudreault (*PQ*)
(Jonquière)
Hivon (*PQ*)
Khadir (*IND*)
Kotto (*PQ*)
Lamarre (*PQ*)
LeBel (*PQ*)
Leclair (*PQ*)
Léger (*PQ*)
Lelièvre (*PQ*)
Lisée (*PQ*)
Maltais (*PQ*)
Marceau (*PQ*)
Massé (*IND*)
Pagé (*PQ*)
Péladeau (*PQ*)
Poirier (*PQ*)
Richard (*PQ*)
Rochon (*PQ*)
Therrien (*PQ*)
Traversy (*PQ*)
Turcotte (*PQ*)

CONTRE - 78

Arcand (*PLQ*)
Auger (*PLQ*)
Barrette (*PLQ*)
Bernier (*PLQ*)
Billette (*PLQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Blais (*PLQ*)
(Saint-Henri-Sainte-Anne)
Blanchette (*PLQ*)
Bolduc (*PLQ*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*PLQ*)
Bourgeois (*PLQ*)
Caire (*CAQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Charette (*CAQ*)
Charlebois (*PLQ*)
Chevarie (*PLQ*)
Coiteux (*PLQ*)
Couillard (*PLQ*)
D'Amour (*PLQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Daoust (*PLQ*)
David (*PLQ*)
(Outremont)
de Santis (*PLQ*)
Drolet (*PLQ*)
Dutil (*PLQ*)
Fortin (*PLQ*)
(Sherbrooke)
Fortin (*PLQ*)
(Pontiac)
Fournier (*PLQ*)
Giguère (*PLQ*)
Girard (*PLQ*)
Habel (*PLQ*)
Hamad (*PLQ*)
Hardy (*PLQ*)
Heurtel (*PLQ*)
Huot (*PLQ*)
Iracà (*PLQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Kelley (*PLQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Leitão (*PLQ*)
Lessard (*PLQ*)
Martel (*CAQ*)
Matte (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Merlini (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Moreau (*PLQ*)
Morin (*PLQ*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellette (*PLQ*)
Paradis (*CAQ*)
(Lévis)
Paradis (*PLQ*)
(Brome-Missisquoi)
Picard (*CAQ*)
Poëti (*PLQ*)
Polo (*PLQ*)
Reid (*PLQ*)
Roberge (*CAQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Roy (*CAQ*)
(Arthabaska)
Roy (*CAQ*)
(Montarville)
Samson (*CAQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*PLQ*)
(Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
Simard (*PLQ*)
(Dubuc)
Sklavounos (*PLQ*)
Soucy (*CAQ*)
Spénard (*CAQ*)
St-Denis (*PLQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Surprenant (*CAQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Thériault (*PLQ*)
Vallières (*PLQ*)
Vien (*PLQ*)
Weil (*PLQ*)